



VEYSONNAZ

INFOS

ÉDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 23 - DÉCEMBRE 2021

ÉDITORIAL



La rentrée d'août dernier a vu une septantaine d'enfants prendre le chemin de notre école flambant neuve. Après les investissements conséquents consentis ces dernières années pour la réfection complète du bâtiment, les élèves de 1H à 8H ont pris possession de salles de classe au mobilier complètement renouvelé durant l'été. Le bien-être de nos enfants et la qualité de notre enseignement sont pour nous prioritaires et le resteront.

La planification financière 2022-2024 de notre commune, présentée dans cette brochure et lors de la prochaine assemblée primaire du 14 décembre, laisse entrevoir un cycle d'investissements massifs pour ces prochaines années. Après les travaux routiers importants réalisés récemment sur les villages de Veysonnaz et de Beupérier avec la réfection de plusieurs tronçons de routes communales et cantonales, c'est au tour du centre station de faire peau neuve. Le projet phare de cette législature sera mis en chantier en avril prochain pour se terminer à l'horizon 2024. Son financement sera assuré principalement par le biais du ménage communal, mais aussi, pour sa partie d'infrastructures touristiques, par le produit des taxes de séjour forfaitisées dont le règlement a été homologué en 2017.

En fixant les bases d'un financement pérenne de notre tourisme, ce règlement s'intègre pleinement dans la vision stratégique du conseil communal. Cette politique ambitieuse se concrétise par la réalisation de projets d'infrastructures importants tels que le réaménagement du centre station et la réfection des

tennis. Elle se manifeste aussi par la volonté de maintenir, voire d'améliorer les services offerts à nos hôtes et à nos habitants. Je citerai comme exemples la prise en charge du déficit d'exploitation de la télécabine de Veysonnaz en été et le service de bus navette en hiver. Assumé maintenant entièrement par la Commune, ce service gratuit a été revu et amélioré avec pas moins de 6 courses journalières qui relient différents lieux de notre village à la station. Je vous encourage à consulter l'horaire dans la suite de cette brochure et à utiliser régulièrement la navette pour vous rendre au ski ou dans nos différents commerces.

L'actualité de notre Commune passe aussi et surtout par le projet de fusion. Même si le sujet est parfois sensible et passionné, il est essentiel d'en débattre et de confronter nos idées dans un esprit de respect et d'écoute mutuelle. Il en va de notre responsabilité à tous car l'enjeu est de taille et conditionnera notre futur et celui de nos enfants.

Débuté concrètement en 2019, le projet a franchi plusieurs étapes importantes auxquelles vous avez participé activement, soit dans le cadre de groupes de travail ou à l'occasion des soirées d'information ayant précédé le vote consultatif du 29 novembre 2020. La volonté populaire clairement exprimée à cette occasion a été entendue par votre conseil communal. Il a ainsi déposé en janvier 2021 une demande officielle d'étude de fusion auprès de la Ville de Sion, demande qui a été formellement acceptée dans la foulée, tout comme celle de la Commune de Mont-Noble qui poursuit la même stratégie.

Après une phase de mise en place du projet avec constitution d'un comité de pilotage regroupant des élus des trois communes, une charte de projet et un planning ont été établis. Des contacts ont aussi été pris avec la commune voisine de Nendaz pour évoquer la suite à donner aux collaborations sectorielles existantes. En début d'année prochaine, nous organiserons des rencontres avec la population. Cette démarche vise avant tout à informer et à cerner les attentes de chacun. Je vous invite à consulter le dossier consacré à la fusion dans la suite de cette brochure et me réjouis de construire avec vous l'avenir de notre commune.

Bonne lecture à tous!

PATRICK LATHION, PRÉSIDENT

Convocation assemblée primaire bourgeoise	2
Procès-verbal de l'assemblée primaire bourgeoise du 15 juin 2021	2
Budget Bourgeoisie 2022	3
Convocation assemblée primaire municipale	3
Procès-verbal de l'assemblée primaire municipale du 15 juin 2021	3
Budget Municipalité 2022	7
Intégration de Veysonnaz à l'Association Agglo Valais central	14
Dossier « Fusion » Veysonnaz, Mont-Noble et Sion en plein travail	15
Dossier « Tourisme » La commune de Veysonnaz poursuit son soutien à l'activité touristique et le renforce!	16
Dossier « Travaux publics » Mise en chantier de la rue centrale de Pra	17
Dossier « Tourisme et mobilité » Nouveau service de bus navette	19

SO M MAI RE

CONVOCATION ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Veysonnaz est convoquée le

MARDI 14 DÉCEMBRE 2021 À 19 H 30 À LA SALLE DE GYMNASTIQUE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 juin 2021 - Approbation ;
3. Budget 2022 de la Bourgeoisie - Approbation ;
4. Divers.

Le budget 2022 de la Bourgeoisie est soumis à la consultation publique dès ce jour jusqu'à celui de l'assemblée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

Le budget 2022 de la Bourgeoisie est publié, dans son intégralité, sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org ou peut être obtenu gratuitement sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyé par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU 15 JUIN 2021

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h 30 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents ainsi qu'au Conseil bourgeois. Il salue la présence de M. Pierre Pomarès, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 20 mai 2021 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 11 juin 2021 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 21.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 25.02.2021
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2020
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2020
6. Divers

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée par l'Assemblée, le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne M. Loïc Le Deunff en qualité de scrutateur.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25.02.2021

Le président informe que le protocole de la dernière séance a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N° 21 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas, soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé sans relecture.

3. LECTURE DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2020

Le président donne lecture des comptes de fonctionnement et du bilan. Il s'agit d'un exercice tout à fait habituel, sans variation notable. L'excédent de revenus de l'exercice se chiffrent à Fr. 2'940.-, qui reportés au bilan, augmente le capital de la Bourgeoisie de Veysonnaz à Fr. 178'331.15.

Aucun investissement n'a été réalisé durant cet exercice.

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Le président passe ensuite la parole à M. Pierre Pomarès qui, au nom de la fidu-

ciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision des comptes bourgeoisiaux 2020 établi par l'organe de contrôle le 18 mai 2021 et présenté au Conseil bourgeoisial le même jour.

5. APPROBATION DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2020

Les comptes bourgeoisiaux ont été préalablement approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 18 mai 2021 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée bourgeoisiale adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes 2020 de la Bourgeoisie de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

6. DIVERS

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée bourgeoisiale, laquelle est suivie de l'Assemblée primaire de la Municipalité.



BUDGET BOURGEOISIE 2022

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DÉTAILLÉ

DÉSIGNATION	EXERCICE 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022
DÉPENSES			
Frais de gestion	60.00	60.00	60.00
Comptes de clôture - virement au bilan	2'940.00	2'940.00	2'940.00
Total des dépenses	3'000.00	3'000.00	3'000.00
RECETTES			
Intérêts des titres et créances	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Intérêts du fonds de reboisements	0.00	0.00	0.00
Total des recettes	3'000.00	3'000.00	3'000.00

BUDGET DES INVESTISSEMENTS DÉTAILLÉS

AUCUN INVESTISSEMENT PRÉVU EN 2022.

CONVOCAZIONE ASSEMBLÉE PRIMAIRE MUNICIPALE

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Municipalité de Veysonnaz est convoquée le

MARDI 14 DÉCEMBRE 2021 À 19 H 40 À LA SALLE DE GYMNASTIQUE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 juin 2021 - Approbation ;
3. Budget 2022 de la Municipalité - Approbation ;
4. Planification financière 2023-2025 - Présentation ;
5. Taux fiscaux 2022 - Informations et décisions ;
6. Intégration de Veysonnaz au sein de l'Association Agglo Valais Central - Informations et décision ;
7. Projet de fusion - informations ;
8. Divers.

Le budget 2022 de la Municipalité est soumis à la consultation publique dès ce jour jusqu'à celui de l'assemblée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

Le budget 2022 de la Municipalité est publié, dans son intégralité, sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org ou peut être obtenu gratuitement sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyé par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE PRIMAIRE MUNICIPALE DU 15 JUIN 2021

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h 45 précise, M. le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (H-21 F-12) ainsi qu'au Conseil communal. Il salue les présences de M. Pierre Pomarès, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur et de M. Lucas Rossini du bureau Transportplan en relation avec le point 7 de l'ordre du jour.

L'Assemblée primaire a été convoquée par affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 20 mai 2021 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 11 juin 2021 au moyen de la brochure Veysonnaz Infos N° 21.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

7. Ouverture et souhaits de bienvenue
8. Approbation du procès-verbal du 25.02.2021

9. Crédit complémentaire relatif aux travaux de mise en conformité du centre scolaire
10. Lecture des comptes communaux 2020
11. Rapport de l'organe de contrôle
12. Approbation des comptes communaux 2020
13. Lecture et approbation du règlement communal sur le parcage des véhicules à moteur sur fonds public
14. Divers

Cet ordre du jour, approuvé à l'unanimité à main levée par l'Assemblée, le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée. Le président désigne M. Loïc Le Deunff en qualité de scrutateur.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

DU 25.02.2021

Le président informe que le protocole de la dernière Assemblée a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N° 21 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si l'Assemblée le demande expressément. Tel n'étant pas le cas, soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé tel que rédigé sans relecture, à l'unanimité des citoyens présents, sans abstention.

3. CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU CENTRE SCOLAIRE

Suite à une analyse technique et à un devis estimatif d'un bureau d'ingénieurs, le Conseil communal avait projeté, dans le cadre du budget 2020, les travaux de renforcement sismique du centre scolaire. Une première estimation devisait ces travaux à Fr. 120'000.- ce qui avait été présenté à l'Assemblée primaire de décembre 2020.

Lors d'une analyse plus détaillée des bureaux spécialisés, il s'est avéré que des travaux supplémentaires étaient rendus nécessaires notamment pour la mise en conformité incendie de l'entier du centre scolaire et pour le remplacement des luminaires des salles de classe. Suite à l'intégra-

tion de ces nouveaux éléments, l'enveloppe budgétaire a augmenté, portant le budget à Fr. 245'000.-. Ce dépassement budgétaire a été annoncé aux citoyens au point 7 de l'ordre du jour lors de l'Assemblée primaire de juin 2020.

Lors de la réalisation des travaux, il a été relevé que des travaux complémentaires non prévus devaient impérativement être effectués, soit :

- le coffrage de tout le câblage informatique et électrique par une structure résistante au feu,
- la pose de portes anti-feu et d'un évacuateur des fumées répondant aux normes en vigueur,
- la mise en place de l'éclairage et de la signalisation de secours pour l'évacuation en cas d'incident,
- l'adaptation des accès au bâtiment pour personnes à mobilité réduite,
- la transformation d'un local WC en local informatique,
- la dépose et la repose des radiateurs,
- des travaux de peinture dans les locaux communs.

En définitive et suite à ces travaux complémentaires, le coût total de l'investissement budgétisé à Fr. 245'000.- s'est finalement chiffré à Fr. 400'300.-, dépassant les compétences inaliénables du conseil communal fixées à Fr. 235'880.- (5% des recettes brutes de 4'715'800.-).

M. le président présente en détail le récapitulatif des dépenses et des variations pour chaque corps de métier selon le tableau ci-dessous.

Aucune demande d'information complémentaire n'étant demandée, M. le président en application de l'article 17, de la Loi sur les communes, soumet au vote à main levée l'acceptation de cette dépense dépassant le 5% des recettes brutes du dernier exercice.

À l'unanimité des membres, sans abstention, l'Assemblée donne son approbation pour cette dépense.

M. le président remercie l'Assemblée pour sa confiance et relève qu'avec ces travaux ainsi que le remplacement prévu en 2021 du mobilier scolaire, notre école est aux normes à tout point de vue. Les récents investissements consentis sur ce bâtiment sont le gage de la pérennité et de la qualité de l'enseignement primaire sur le site de Veysonnaz.

4. LECTURE DES COMPTES

COMMUNAUX 2020

M. David Théoduloz, en sa qualité de président de la commission Finances et Impôts, donne lecture et commente en détail les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2020 qui affichent les principaux résultats financiers suivants (voir tableau ci-contre).

Compte tenu de la marge d'autofinancement de Fr. 1'202'219.- et de l'enregistrement d'amortissements comptables de Fr. 710'496.-, la fortune nette augmente de Fr. 491'724.- et s'élève désormais à Fr. 3'203'633.- contre Fr. 2'711'909.- au 31.12.2019.

Du fait des bons résultats comptables enregistrés, la fortune nette par habitant se monte à Fr. 2'335.- au 31.12.2020 contre Fr. 1'543.- à la fin de l'année 2019.

RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES

	BUDGET INITIAL	DÉCOMPTÉ FINAL	VARIATION
Gros œuvre (structure métallique)	60'000.00	76'000.00	+ 16'000.00
Informatique	27'000.00	59'000.00	+ 32'000.00
Câblage (informatique et électrique) classes			
Sanitaire		30'000.00	+ 30'000.00
Menuiserie et serrurerie	20'000.00	43'000.00	+ 23'000.00
Maçonnerie – peinture	48'000.00	63'000.00	+ 15'000.00
Ingénieur et conseils	33'000.00	37'000.00	+ 4'000.00
Autres (défense incendie, sécurité, divers)	40'000.00	40'000.00	./. 0.00
- Eclairage de secours - communs			
- Exutoire de fumée			
Luminaire aux normes	17'000.00	19'000.00	+ 2'000.00
Entrée et sols		25'000.00	+ 25'000.00
Divers (tableau blanc, plaque d'information, nettoyage, tableau interactif, etc.)		8'000.00	+ 8'000.00
Totaux	245'000.00	400'000.00	+ 155'000.00



Si l'on se réfère aux cinq indicateurs financiers utilisés par les communes valaisannes pour juger de leur capacité financière, la situation de Veysonnaz peut être qualifiée d'excellente. En effet, tous les indicateurs atteignent la note maximale de 5.

Cette évolution favorisera de nouveaux investissements et conforte le conseil communal dans les options retenues. Elle permet des investissements progressifs destinés au maintien d'une bonne qualité des services et des infrastructures.

Au travers d'une gestion équilibrée des moyens mis à disposition, le conseil communal vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2020.

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

	COMPTE 2019	BUDGET 2020	COMPTE 2020
COMPTE DE FONCTIONNEMENT			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	4'021'854.11	3'752'488.70	3'872'414.66
Revenus financiers	4'982'081.96	4'293'758.00	5'074'634.09
Marge d'autofinancement (négative)	-	-	-
Marge d'autofinancement	960'227.85	541'269.30	1'202'219.43
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	-	-	-
Marge d'autofinancement	960'227.85	541'269.30	1'202'219.43
Amortissements ordinaires	376'931.05	414'400.00	390'695.85
Amortissements complémentaires	274'700.00	-	319'800.00
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-
Excédent de charges	-	-	-
Excédent de revenus	308'596.80	126'869.30	491'723.58
COMPTE DES INVESTISSEMENTS			
Dépenses	1'014'185.15	924'800.00	985'017.25
Recettes	199'154.10	276'000.00	129'746.40
Investissements nets	815'031.05	648'800.00	855'270.85
Investissements nets (négatifs)	-	-	-
FINANCEMENT			
Marge d'autofinancement (négative)	-	-	-
Marge d'autofinancement	960'227.85	541'269.30	1'202'219.43
Investissements nets	815'031.05	648'800.00	855'270.85
Investissements nets (négatifs)	-	-	-
Insuffisance de financement	-	107'530.70	-
Excédent de financement	145'196.80	-	346'948.58

5. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

M. le président passe ensuite la parole à M. Pierre Pomarès qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 18 mai 2021.

6. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2020

Les comptes communaux ont été préalablement approuvés par le Conseil communal en séance du 18 mai 2021 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Les comptes tels que présentés ne soulèvent aucune question ou remarque de la part de l'Assemblée.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée primaire adopte à l'unanimité des membres présents sans abstention, les comptes 2020 de la Commune de Veysonnaz

et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

7. LECTURE ET APPROBATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LE PARCAGE DES VÉHICULES À MOTEUR SUR FONDS PUBLIC

M. le président présente M. Lucas Rossini, directeur du bureau Transportplan, invité à cette Assemblée pour présenter le nouveau concept de stationnement que le Conseil communal désire mettre en place afin de régler le parcage des véhicules sur le fonds public, dans le secteur du village et sa périphérie.

Après une présentation très fournie par M. Rossini et après avoir répondu à toutes les interrogations et propositions émanant

de l'Assemblée, M. le président propose de soumettre ce nouveau règlement au vote article par article avec un vote final.

Après une lecture intégrale de tous les articles qui n'ont rencontré aucune contre-proposition de modifications provenant de l'Assemblée, M. le président soumet ce règlement au vote final à main levée. A l'unanimité des citoyens, sans abstention, le règlement est adopté dans son intégralité sans modification.

M. le président remercie une nouvelle fois l'Assemblée pour sa confiance. Ce nouveau concept entrera en vigueur dès son homologation par le Conseil d'Etat et par l'homologation de la signalisation routière à mettre en place par la Commission cantonale de signalisation routière.

8. DIVERS

Avant de donner la parole à l'Assemblée, M. le président donne encore quelques informations sur les dossiers communaux suivants :

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE PRA

M. le président informe l'assemblée qu'une étape essentielle a été franchie dans ce dossier important, avec la liquidation des oppositions par le Conseil d'Etat et l'entrée en force du projet selon publication au bulletin officiel du 4 juin 2021. Le projet est ainsi validé et les travaux d'aménagement peuvent être planifiés dès à présent. Le deuxième semestre de l'année 2021 sera consacrée à l'attribution des mandats d'appui au maître d'œuvre et de direction de travaux (ingénieur civil et architecte-paysagiste), ainsi qu'à la mise en soumission des travaux de construction. M. le président donne également quelques renseignements sur le calendrier prévisionnel des travaux, qui devraient débuter au printemps 2022 pour s'achever, sauf imprévus, au printemps 2024.

ETAT DE SITUATION DU PROJET DE FUSION

M. le président rappelle les étapes principales de ce projet, ainsi que les récentes démarches entamées suite au vote consultatif de novembre 2020. Il est notamment fait état de éléments suivants :

- la demande officielle du 22 janvier 2021 du conseil communal de Veysonnaz à l'exécutif de la Ville de Sion pour une étude de fusion entre les deux communes, ainsi que l'acceptation de cette demande par la Ville par courrier du 11 février,
- la demande officielle de la part de la Commune de Mont-Noble pour une fusion avec la Ville de Sion, demande également acceptée par l'exécutif séduinois,
- la constitution d'un comité de pilotage rassemblant les présidents, vice-présidents et secrétaires des trois communes de Sion, Mont-Noble et Veysonnaz,
- la ratification d'une charte de projet fixant certains principes tels que le calendrier, la garantie d'une démarche participative,

d'une information mutuelle entre les communes, du respect entre les partenaires et de l'option « zéro licenciement » en cas de fusion.

- la poursuite d'une stratégie de communication la plus ouverte, transparente et exhaustive possible par le biais du site internet communal, de la brochure d'information, des tous-ménages, des assemblées primaires, à ce à toutes les étapes du projet.

M. le président donne aussi un aperçu du calendrier prévisionnel avec une étude de faisabilité pour les 3 communes qui devrait être achevée au printemps 2022 et mener à l'élaboration d'une convention de fusion. Cette convention de fusion devra être approuvée par les exécutifs et pourrait être soumise au vote populaire à mi-2023.

M. le président appelle aussi de ses vœux que chaque citoyen, quelque que soit sa position sur le dossier, s'engage et donne son avis dans un esprit de respect et d'apaisement. Il rappelle enfin que la décision finale quant à une éventuelle fusion reviendra de toute manière à la population des communes concernées dans le cadre d'un futur vote populaire à l'horizon 2023.

M. le président passe ensuite la parole à l'Assemblée d'où émanent les interventions suivantes :

- **Interpellation d'un citoyen par rapport à la venue de la commune de Mont-Noble dans le projet de fusion.**

Comme il a été annoncé par des communiqués officiels dans les médias régionaux, la Commune de Mont-Noble a déposé une demande officielle de fusion auprès de la Ville de Sion. Cette demande a été approuvée par l'exécutif de la Ville car elle s'inscrit aussi dans son intention stratégique 2050 d'intégrer plaine et montagne et de faire de Sion « la capitale suisse des Alpes ».

Au niveau des démarches, la commune de Mont-Noble participera, comme Veysonnaz, au processus de fusion. Pour l'instant, les modalités n'ont pas été fixées très précisément pour un vote à trois, mais il semble établi que le refus éventuel de l'une ou

l'autre des deux communes de Mont-Noble ou de Veysonnaz ne devrait pas empêcher une fusion à deux avec la Ville.

- **Interpellation d'un citoyen qui invoque un déficit de communication sur ce dossier important, et qui demande de prévoir systématiquement ce point à l'ordre du jour pour chaque assemblée primaire.**

M. le président conteste l'argument d'un déficit de communication et confirme la volonté claire du Conseil communal de continuer à communiquer à toutes les étapes du projet de manière aussi exhaustive et transparente que possible. Il rappelle également que plusieurs communiqués ont été publiés récemment soit par le biais du site internet communal, soit par de tous-ménages adressés à l'ensemble de la population, informations parfois aussi relayées par la presse régionale. La stratégie du comité de pilotage est de communiquer le plus largement possible par le biais d'un site internet à créer et par des bulletins d'informations tout-ménages diffusés régulièrement. Il pourra aussi, au besoin, s'appuyer sur les compétences du chargé de communication de la Ville de Sion.

M. le président remercie encore une fois l'assistance pour son implication dans ce processus et invite l'ensemble des citoyens de Veysonnaz à continuer à s'engager au travers des groupes de travail et des séances publiques. La décision finale, prévue dans le courant de l'année 2023, appartiendra aux citoyens des collectivités concernées.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie une dernière fois les citoyens présents pour leur participation active et très constructive et clôt officiellement l'Assemblée primaire à 21h20.

Il souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes vacances estivales et les invite à passer à l'extérieur de la salle, en raison de la levée partielle des mesures sanitaires, afin de partager le verre de l'amitié et de poursuivre les discussions.



BUDGET MUNICIPALITÉ 2022

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LE BUDGET 2022

GÉNÉRALITÉS

NOUVEAU PLAN COMPTABLE

Le plan comptable MCHr a fait l'objet d'une révision approfondie afin d'uniformiser autant que possible la présentation des comptes et budgets au niveau des communes, des cantons et de la Confédération. Le nouveau manuel comptable harmonisé (MCH2) comprend 21 recommandations lesquelles constituent les normes minimales que toutes les collectivités publiques sont imposées à respecter, ceci dans un souci de transparence pour l'ensemble des citoyens suisses et pour une qualité des données dans le cadre de l'établissement de statistiques financières au niveau national.

Le Conseil d'Etat du canton du Valais a adopté le 24 février 2021 la modification de l'Ordonnance sur la Gestion Financière des Communes (OGFCo) imposant aux communes et bourgeoises valaisannes d'établir leurs états financiers **selon les nouvelles normes comptables MCH2 dès le budget 2022**. Ainsi, pour la première fois, le Conseil communal a le plaisir de vous présenter le budget 2022 qui a été élaboré sur ce nouveau plan comptable harmonisé MCH2. Les soldes des comptes 2020 ont été repris sur le MCH2 afin de pouvoir comparer les années 2020, 2021 et 2022.

COMPTE DE RESULTATS

Avec un total de revenus financiers de Fr. 4'548'120.- et un total de charges financières de Fr. 4'268'356.- le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de Fr. 279'764.- en diminution de 38.05% par rapport au budget 2021. Avec un taux de progression de 2.45%, les charges financières sont maîtrisées. Les revenus financiers en diminution de 1.51%, dus à une diminution des rentrées fiscales en fonction de la conjoncture actuelle liée au Covid-19, ne permettent pas d'assurer une marge d'autofinancement égale à celle de 2021.

Au niveau du calcul de la marge d'autofinancement, il y a lieu de relever que les prélèvements et les attributions aux financements spéciaux n'entrent plus dans le calcul de la marge d'autofinancement. Ainsi, suite à l'introduction du MCH2, la marge d'autofinancement du compte 2020 est péjoré du montant des attributions aux fonds, celles des budgets 2021 et 2022 sont améliorées par les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux.

Après comptabilisation des amortissements pour Fr. 364'124.- et des prélèvements pour Fr. 117'472.- sur les fonds spéciaux, le compte de résultats présente un excédent de revenus de Fr. 33'112.- en diminution de 46.47% par rapport à l'excédent au budget 2021.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Avec un total de dépenses de Fr. 1'705'000.- et un total de recettes de Fr. 80'000.-, le compte d'investissements présente un résultat net de Fr. 1'645'000.-.

Les principaux investissements concernent la première partie des travaux d'aménagements de la route de Pra pour un montant total de Fr. 1'420'000.- (génie civil Fr. 950'000.- / infrastructures touristiques Fr. 315'000.- / rénovation réseaux eau potable + eaux usées Fr. 155'000.-).

COMPTE DE RESULTATS

	COMPTE 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	ECART B2021-B22	ECART EN %
Charges financières	3'772'167.06	4'166'410.00	4'268'356.00	101'946.00	2.45%
Revenus financiers	5'073'378.09	4'618'037.00	4'548'120.00	-69'917.00	-1.51%
Marge d'autofinancement	1'301'211.03	451'627.00	279'764.00	-171'863.00	-38.05%
Amortissements planifiés	710'495.85	524'800.00	364'124.00	-160'676.00	-30.62%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	100'247.60				
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'256.00	135'030.00	117'472.00	-17'558.00	-13.00%
EXCÉDENT DE CHARGES					
Excédent de revenus	491'723.58	61'857.00	33'112.00	-28'745.00	-46.47%

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	COMPTE 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	ECART B2021-B22	ECART EN %
Dépenses	985'017.25	2'518'000.00	1'725'000.00	-793'000.00	-31.49%
Recettes	129'746.40	594'000.00	80'000.00	-514'000.00	-86.53%
Investissements nets	855'270.85	1'924'000.00	1'645'000.00	-279'000.00	-14.50%

COMPTES DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉS

La recommandation n° 4 sur la présentation du compte de résultat prévoit deux niveaux de résultat. Le premier renseigne sur le résultat opérationnel (exploitation et financement) et le deuxième sur le résultat extraordinaire. Le résultat total du compte modifie l'excédent ou le découvert au bilan. Les imputations internes ne sont pas présentées et les attributions et prélèvements sur les fonds figurent dans le premier niveau.

Les charges d'exploitation, amortissements compris, ont diminué de **Fr. 83'930.-** entre le budget 2021 et le budget 2022, ce qui représente une baisse de 2.01%. Les revenus d'exploitation ont également diminué de **Fr. 46'945.-** ou de 3.14%.

Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation, prévoit une perte de **Fr. 39'388.-** en diminution de **Fr. 46'945.-** par rapport au budget 2021. Le résultat provenant de l'activité de financement (charges et revenus financiers) est en augmentation de **Fr. 18'200.-**.

Le budget 2022 ne présente pas de charges et de revenus extraordinaires. Ainsi, le total du compte de résultats affiche un

bénéfice de **Fr. 33'112.-** en diminution de **Fr. 28'745.-** par rapport au budget 2021.

CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES DE PERSONNEL (30)

Les charges de personnel marquent une stabilité entre les deux exercices budgétaires (+0.47%). Le salaire du chargé de sécurité (Fr. 3'500.-) a été intégré dans la masse salariale du service des travaux publics.

BIENS ET SERVICES ET

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (31)

Pour cette rubrique, il y a également une stabilité entre les budgets 2021 et 2022. Afin de préserver des finances communales saines, il est demandé à l'ensemble des secteurs de la municipalité de maintenir les coûts de gestion.

AMORTISSEMENTS

DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF (33)

Le tableau des immobilisations est publié dans le présent fascicule. Il est à relever qu'en fonction de l'introduction du MCH2, une nouvelle table des taux des amortissements est appliquée. Les amortissements des actifs appartenant au patrimoine administratif s'effectuent en fonction de la durée d'utili-

sation et de la catégorie d'immobilisation. La règle de l'art. 51 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes qui exigeait un taux d'amortissement de 10% sur la valeur résiduelle du patrimoine administratif ne s'applique plus. Les amortissements du patrimoine administratif affichent une diminution de Fr. 133'426.- avec un taux moyen de 7.4 %. Les amortissements des subventions d'investissements figurent dans les charges de transfert (36) pour un total de Fr. 42'450.-.

ATTRIBUTIONS AUX FONDS

ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX (35)

Le budget 2022 ne prévoit pas d'attribution au financement spécial.

CHARGES DE TRANSFERTS (36)

Les charges de transferts comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales), à des entreprises ou organisations privées (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutiens à la famille). Celle-ci sont en augmentation de Fr. 36'226.-. La municipalité n'a que peu d'emprise sur la progression de ces charges liées.

COMPTES DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉS

	COMPTÉ 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	ÉCART B2021-B22	ÉCART EN %
CHARGES D'EXPLOITATION					
30 Charges de personnel	836'941.75	873'730.00	877'840.00	4'110.00	0.47%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	974'140.86	1'009'120.00	1'018'280.00	9'160.00	0.91%
33 Amortissements du patrimoine administratif	645'628.80	455'100.00	321'674.00	-133'426.00	-29.32%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	100'247.60	0.00	0.00	0.00	0.00%
36 Charges de transferts	1'640'912.90	1'827'660.00	1'863'886.00	36'226.00	1.98%
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
Total des charges d'exploitation	4'197'871.91	4'165'610.00	4'081'680.00	-83'930.00	-2.01%
REVENUS D'EXPLOITATION					
40 Revenus fiscaux	3'569'561.39	3'066'700.00	2'923'700.00	-143'000.00	-4.66%
41 Patentes et concessions	39'759.24	43'000.00	43'000.00	0.00	0.00%
42 Taxes	717'578.95	686'100.00	731'600.00	45'500.00	6.63%
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'256.00	135'030.00	117'472.00	-17'558.00	-13.00%
46 Revenus de transferts	284'991.95	242'337.00	226'520.00	-15'817.00	-6.53%
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
Total des revenus d'exploitation	4'613'147.53	4'173'167.00	4'042'292.00	-130'875.00	-3.14%
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	415'275.62	7'557.00	-39'388.00	-46'945.00	-621.21%
34 Charges financières	28'049.90	30'000.00	27'000.00	-3'000.00	-10.00%
44 Revenus financiers	104'497.86	84'300.00	99'500.00	15'200.00	18.03%
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	76'447.96	54'300.00	72'500.00	18'200.00	33.52%
O1 Résultat de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	491'723.58	61'857.00	33'112.00	-28'745.00	-46.47%
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	491'723.58	61'857.00	33'112.00	-28'745.00	-46.47%



REVENUS D'EXPLOITATION

REVENUS FISCAUX (40)

Les revenus fiscaux totalisent les impôts des personnes physiques et ceux des personnes morales. Les impôts à recevoir ont été estimés prudemment et revus quelque peu à la baisse. Ils ont été estimés sur la base des chiffres des deux dernières périodes fiscale 2018 et 2019 tout en tenant compte du contexte économique actuel et de la conjoncture liée aux Covid-19.

PATENTES ET CONCESSIONS (41)

Les patentes et concessions sont principalement constituées par les redevances électriques.

TAXES (42)

Les diverses taxes causales et redevances d'utilisation facturées aux bénéficiaires d'une prestation sont en hausse de Fr. 45'500.- ou 6.63%.

PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX (45)

Les prélèvements sur les financements spéciaux pour un total de Fr. 117'472.- permettront l'autofinancement des services à autofinancer à hauteur de Fr. 57'472.-. À terme, les prestations fournies par ces services devront être couvertes par des taxes adap-

tées aux coûts de fonctionnement. Le budget 2022 prévoit également Fr. 60'000.- de prélèvement sur le fonds d'infrastructures touristiques pour couvrir le financement des services et des installations touristiques. Ce fonds est financé exclusivement par l'encaissement des taxes de séjours forfaitaires.

REVENUS DE TRANSFERTS (46)

Les revenus de transferts comptabilisent tous les dédommagements et subventions perçues auprès des collectivités publiques (confédération, canton, communes, associations intercommunales). Ceux-ci sont en baisse de Fr. 15'817.- ou 6.53 %.

CHARGES

ET REVENUS FINANCIERS

CHARGES FINANCIÈRES (34)

Les charges financières sont en diminution de Fr. 3'000.- en raison de l'amortissement annuel des emprunts. Il n'est pas prévu de faire de nouveaux emprunts en 2022 en fonction de la situation actuelle des comptes bancaires.

REVENUS FINANCIERS (44)

Les revenus financiers, composés principalement des intérêts de retard facturés et des revenus des titres sont en augmentation de Fr. 15'200.-.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

PAR NATURE

Le volume des investissements bruts atteint Fr. 1'725'000.-. Les recettes d'investissement sont en diminution de Fr. 514'000.- en fonction des différents travaux subventionnés et des prélèvements sur les fonds de financements spéciaux. Vous trouverez le détail des investissements prévus par classification fonctionnelle dans le fascicule complet.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

	COMPTE 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	ÉCART B2021-B22
50 Immobilisations corporelles	938'409.80	2'378'000.00	1'605'000.00	- 773'000.00
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	-	50'000.00	40'000.00	- 10'000.00
54 Prêts	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	46'607.45	90'000.00	80'000.00	- 10'000.00
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-
Report au bilan	985'017.25	2'518'000.00	1'725'000.00	- 793'000.00
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-
61 Remboursements	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	- 129'746.40	- 289'000.00	- 20'000.00	269'000.00
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'inv. propres	-	- 295'000.00	- 60'000.00	235'000.00
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	- 10'000.00	-	10'000.00
Report au bilan	- 129'746.40	- 594'000.00	- 80'000.00	514'000.00
Excédent de dépenses	855'270.85	1'924'000.00	1'645'000.00	-279'000.00

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

La marge d'autofinancement ne suffisant pas à couvrir les investissements nets, le compte de financement présente une insuffisance de Fr. 1'365'236.– qui devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds étrangers.

La fortune qui se montait à Fr. 3'203'633.– au 31.12.2020 passera à Fr. 3'298'602.– au 31.12.2022 selon les prévisions budgétaires.

La dette brute ou les engagements de Fr. 3'010'825.– au 31.12.2020 passera à Fr. 5'848'434.– au 31.12.2022 en fonction des insuffisances de financement mentionnées ci-dessus.

INDICATEURS FINANCIERS COMMUNAUX

Pour évaluer la situation financière des communes valaisannes, 4 indicateurs ont été retenus pour l'établissement du budget 2021. Depuis, ceux-ci ont été revus à la hausse. Dès 2021 ils sont au nombre de huit et portent principalement sur la problématique de l'endettement. Ils servent à analyser l'équilibre budgétaire de la collectivité, la qualité de la gestion financière et l'importance de l'endettement. Les résultats obtenus s'expriment en % ou en francs et sont notés sur la base des moyennes actualisées retenues par le canton de Valais. À relever

que comme certains postes du bilan ne sont plus catégorisés de la même manière entre le MCH1 et le MCH2, le résultat de certains ratios passe dans la catégorie inférieure sans changement de résultat du compte.

Grâce aux indicateurs financiers, le conseil municipal peut élaborer son budget en tenant compte des risques encourus en matière de gestion financière.

Ci-après, nous vous présentons le résultat des indicateurs pour le compte 2020 et les budgets 2021 et 2022.

ÉVOLUTION INDICATEURS	COMPTES 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022
1 Taux d'endettement net (I1)	-25.12% bon	18.77% bon	66.38% bon
2 Degré d'auto-financement (I2) conjoncture	152.14% haute	23.35% récession	17.01% récession
3 Part des charges d'intérêts (I3)	-1.16% bon	-1.24% bon	-1.64% bon
4 Dette brute par rapport aux revenus (I4)	37.34% très bon	75.96% bon	111.04% moyen
5 Proportion des investissements (I5)	22.39% effort d'inv. élevé	40.69% effort d'inv. très élevé	31.54% effort d'inv. très élevé
6 Part du service de la dette (I6)	13.90% charge acceptable	11.09% charge acceptable	7.15% charge acceptable
7 Dette nette par habitant (I7)	-1'520.– patrimoine faible	979.– endettement important	3'318.– endettement
8 Taux d'auto-financement (I8)	27.58% bon	10.61% moyen	6.75% mauvais

CONCLUSION

Le budget 2022 s'inscrit dans un contexte économique à l'avenir incertain. Les recettes d'impôts de la collectivité stagnent voire diminuent, entre autres à cause des révisions fiscales. La crise liée au coronavirus ne présage pas une amélioration pour les prochaines années. Les charges liées ou de transfert ne cessent d'augmenter. Les coûts engendrés par le maintien et la rénovation des infrastructures communales impacteront les résultats de chaque secteur.

Ainsi, le budget 2022 présente un excédent de revenus de Fr. 33'112.– qui sera portée en augmentation de la fortune de Fr. 3'265'490.– prévue au budget 2021. L'endettement brut passera de Fr. 4'483'198.– à Fr. 5'848'434.–, soit une augmentation de 30.45%.

Toutefois, la situation financière de notre municipalité permet encore de supporter cette augmentation de l'endettement. Pour les exercices futurs, une attention particulière devra être apportée à une maîtrise de ces investissements sur le moyen terme.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le budget 2022 de la Municipalité tel que présenté.

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

	COMPTES 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	ÉCART B2021-B22	ÉCART EN %
FINANCEMENT					
Marge d'autofinancement	1'301'211.03	451'627.00	279'764.00	-171'863.00	-38.05%
Investissements nets	855'270.85	1'924'000.00	1'645'000.00	-279'000.00	-14.50%
Insuffisance de financement		1'472'373.00	1'365'236.00	-107'137.00	-7.28%
Excédent de financement	445'940.18				
MODIFICATION DE LA FORTUNE					
Excédent revenus (+) charges (-)	491'724.00	61'857.00	33'112.00	14'255.00	23.05%
Excédent / Découvert du bilan	3'203'633.00	3'265'490.00	3'298'602.00	33'112.00	1.01%
MODIFICATION DES ENGAGEMENTS					
Variation capitaux de tiers	-445'940.00	1'472'373.00	1'365'236.00	-107'137.00	-7.28%
Capitaux de tiers	3'010'825.00	4'483'198.00	5'848'434.00	1'365'236.00	30.45%

COMPTES DE RÉSULTATS

COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

	COMPTES 2020		BUDGET 2021		BUDGET 2022	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	585'320.50	80'425.00	392'950.00	83'500.00	412'440.00	83'500.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	186'365.80	43'438.20	228'000.00	56'700.00	189'400.00	47'900.00
2 Formation	628'122.40	74'909.30	616'500.00	71'100.00	606'626.00	65'400.00
3 Culture, sports et loisirs, église	301'981.55	50'023.40	260'600.00	44'000.00	210'150.00	15'500.00
4 Santé	127'467.70	-	155'200.00	-	141'800.00	-
5 Prévoyance sociale	476'992.70	203'099.35	505'850.00	202'200.00	493'144.00	212'200.00
6 Trafic et télécommunications	1'068'769.66	261'313.90	1'095'080.00	346'800.00	1'055'414.00	397'300.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	562'870.80	569'214.20	654'530.00	605'230.00	687'827.00	605'072.00
8 Economie publique	577'293.80	516'997.35	701'500.00	590'100.00	752'100.00	623'200.00
9 Finances et impôts	67'725.60	3'275'213.39	81'000.00	2'753'437.00	83'579.00	2'615'520.00
Total des charges et des revenus	4'582'910.51	5'074'634.09	4'691'210.00	4'753'067.00	4'632'480.00	4'665'592.00
Excédent de revenus	491'723.58		61'857.00		33'112.00	

COMPTE DE RÉSULTATS
DÉTAILLÉ

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		BUDGET 2022	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	585'320.50	80'425.00	392'950.00	83'500.00	412'440.00	83'500.00
011 Législatif	7'858.35		5'300.00		5'340.00	
012 Exécutif	31'938.00		33'700.00		92'600.00	
022 Services généraux	352'153.45	80'225.00	305'350.00	82'000.00	295'700.00	82'000.00
029 Immeubles administratifs	193'370.70	200.00	48'600.00	1'500.00	18'800.00	1'500.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	186'365.80	43'438.20	228'000.00	56'700.00	189'400.00	47'900.00
111 Police	37'973.15	1'547.00	47'600.00	10'000.00	38'100.00	2'000.00
120 Justice commune	2'949.65		3'400.00		3'250.00	
122 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	12'674.90		14'000.00		14'000.00	
140 Questions juridiques	49'023.55	20'203.00	58'500.00	22'800.00	51'450.00	22'000.00
151 Service du feu, organisation intercomm.	75'362.50	21'688.20	89'200.00	23'900.00	67'300.00	23'900.00
162 Dépense civile	6'318.70		9'700.00		9'700.00	
163 EMCR	2'063.35		5'600.00		5'600.00	
2 Formation	628'122.40	74'909.30	616'500.00	71'100.00	606'626.00	65'400.00
212 Degré primaire	325'504.90	25'770.00	327'680.00	22'500.00	348'260.00	27'300.00
213 Degré secondaire I	103'000.00	34'100.00	122'220.00	44'600.00	103'000.00	34'100.00
217 Bâtiments scolaires	182'629.15		152'200.00		140'966.00	
220 Ecoles spécialisées	4'385.00		3'600.00		3'600.00	
230 Formation professionnelle initiale	3'634.30	2'179.40	3'000.00	1'500.00	3'000.00	1'500.00
251 Ecole de maturité gymnasiale	6'492.00	3'246.00	5'000.00	2'500.00	5'000.00	2'500.00
299 Formation non-mentionnée ailleurs	2'238.75		2'800.00		2'800.00	
3 Culture, sport et loisirs, église	301'981.55	50'023.40	260'600.00	44'000.00	210'150.00	15'500.00
329 Culture, autres	18'746.05		35'400.00		31'300.00	
341 Sports	159'141.50	38'139.00	86'000.00	32'500.00	51'550.00	15'500.00
342 Loisirs	33'009.55		43'000.00		43'000.00	
350 Eglise catholique romaine	89'884.45	11'884.40	94'900.00	11'500.00	83'000.00	
351 Eglise réformée évangélique	1'200.00		1'300.00		1'300.00	
4 Santé	127'467.70		155'200.00		141'800.00	
412 Homes médicalisés et maison pour personn	32'980.35		45'000.00		40'000.00	
421 Soins ambulatoires	68'356.00		75'000.00		68'200.00	
431 Prévention de l'abus d'alcool et drogues			1'600.00		1'600.00	
433 Service médical scolaire	12'110.85		16'900.00		17'000.00	
490 Santé publique	14'020.50		16'700.00		15'000.00	
5 Prévoyance sociale	476'992.70	203'099.35	505'850.00	202'200.00	493'144.00	212'200.00
512 Réductions de primes	51'096.95		60'000.00		60'000.00	
523 Foyers pour invalides	57'679.85		59'000.00		58'500.00	
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)		377.00		900.00		900.00
532 Prestations complémentaires à AVS / AI	30'265.60		33'000.00		35'200.00	
535 Prestations de vieillesse	17'212.75	9'576.00	14'800.00	5'800.00	20'000.00	9'800.00
543 Avance et recouvrement des pensions al.	1'696.10		2'100.00		2'100.00	
544 Protection de la jeunesse (en général)	16'049.00		18'550.00		15'100.00	
545 Prestations aux familles (en général)	242'310.20	176'419.10	260'900.00	182'000.00	244'744.00	188'000.00
572 Aide sociale (économique)	54'934.85	16'727.25	50'500.00	13'500.00	50'500.00	13'500.00
574 Fonds cantonal pour l'emploi	5'747.40		6'000.00		6'000.00	
579 Assistance non mentionné ailleurs			1'000.00		1'000.00	
6 Trafic et télécommunications	1'068'769.66	261'313.90	1'095'080.00	346'800.00	1'055'414.00	397'300.00
613 Routes cantonales	202'223.70	25'438.00	196'200.00	12'500.00	175'990.00	12'500.00
615 Routes communales	827'969.21	213'375.90	850'380.00	304'300.00	763'424.00	304'300.00
622 Trafic régional	38'576.75	22'500.00	48'500.00	30'000.00	116'000.00	80'500.00
7 Protection de l'environnement et aménagement	562'870.80	569'214.20	654'530.00	605'230.00	687'827.00	605'072.00
710 Approvisionnement en eau	77'603.15	77'603.15	139'680.00	139'680.00	137'472.00	137'472.00
720 Traitement des eaux usées	126'585.60	134'251.10	148'850.00	157'950.00	134'000.00	134'000.00
730 Gestion des déchets	322'980.65	322'980.65	297'600.00	297'600.00	323'600.00	323'600.00
741 Corrections de cours d'eau	7'495.10		10'100.00		8'755.00	
771 Cimetières, crématoires (en général)	6'682.05	4'100.00	14'000.00	4'000.00	14'000.00	4'000.00
790 Aménagement du territoire	21'524.25	30'279.30	44'300.00	6'000.00	70'000.00	6'000.00
8 Economie publique	577'293.80	516'997.35	701'500.00	590'100.00	752'100.00	623'200.00
811 Administration, exécution et contrôle	11'181.60		9'500.00		11'100.00	
819 Irrigation	24'393.90		36'000.00		36'000.00	
820 Sylviculture	4'956.10		18'000.00	12'000.00	18'000.00	12'000.00
840 Tourisme	536'762.20	516'997.35	638'000.00	578'100.00	687'000.00	611'200.00
9 Finances et impôts	67'725.60	3'275'213.39	81'000.00	2'753'437.00	83'579.00	2'615'520.00
910 Impôts personnes physiques	38'237.20	2'801'551.44	46'000.00	2'421'700.00	46'000.00	2'261'700.00
911 Impôts personnes morales	1'438.50	269'967.35	5'000.00	155'000.00	5'000.00	165'000.00
930 Péréquation financière et compensation		42'529.00		32'387.00	5'579.00	31'270.00
950 Quotes-parts, autres		41'984.69		43'850.00		43'850.00
961 Intérêts	28'049.90	69'605.10	30'000.00	64'000.00	27'000.00	71'000.00
963 Immeubles et titres du patrimoine finan.		49'241.46		35'800.00		42'000.00
971 Redistributions liées à la taxe		334.35		700.00		700.00
Total des charges et des revenus	4'582'910.51	5'074'634.09	4'691'210.00	4'753'067.00	4'632'480.00	4'665'592.00
Excédents de recettes	491'723.58		61'857.00		33'112.00	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		BUDGET 2022	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	196'400.00		50'000.00			
1 Ordre et sécurité publics, défense			20'000.00	6'000.00		
2 Formation	469'479.50		60'000.00	103'000.00	60'000.00	
3 Culture, sports et loisirs, église			35'000.00		35'000.00	
4 Santé	1'098.45		1'500.00		1'500.00	
5 Prévoyance sociale	2'426.80		17'000.00		2'000.00	
6 Trafic et télécommunications	112'249.95		1'653'000.00	320'000.00	1'335'000.00	60'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	203'362.55	129'746.40	681'500.00	165'000.00	291'500.00	20'000.00
8 Economie publique						
9 Finances et impôts						
Total des dépenses et des recettes	985'017.25	129'746.40	2'518'000.00	594'000.00	1'725'000.00	80'000.00
Excédent de dépenses		855'270.85		1'924'000.00		1'645'000.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS DÉTAILLÉS

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		BUDGET 2022	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	196'400.00		50'000.00			
029 Immeubles administratifs	196'400.00		50'000.00			
1 Ordre et sécurité publics, défense			20'000.00	6'000.00		
151 Service du feu, organisation intercommun.			20'000.00	6'000.00		
2 Formation	469'479.50		60'000.00	103'000.00	60'000.00	
212 Degré primaire	69'348.55			10'000.00		
217 Bâtiments scolaires	400'130.95		60'000.00	93'000.00	60'000.00	
3 Culture, sport et loisirs, église			35'000.00		35'000.00	
341 Sports			35'000.00		35'000.00	
4 Santé	1'098.45		1'500.00		1'500.00	
490 Santé publique	1'098.45		1'500.00		1'500.00	
5 Prévoyance sociale	2'426.80		17'000.00		2'000.00	
523 Foyers pour invalides	2'426.80		2'000.00		2'000.00	
545 Prestations aux familles (en général)			15'000.00			
6 Trafic et télécommunications	112'249.95		1'653'000.00	320'000.00	1'335'000.00	60'000.00
613 Routes cantonales	30'138.65		30'000.00		20'000.00	
615 Routes communales	82'111.30		1'623'000.00	320'000.00	1'315'000.00	60'000.00
7 Protection de l'env. et aménagement territoire	203'362.55	129'746.40	681'500.00	165'000.00	291'500.00	20'000.00
710 Approvisionnement en eau	158'718.65	31'906.00	250'000.00	65'000.00	105'000.00	10'000.00
720 Traitement des eaux usées	12'943.55	97'840.40	320'000.00	100'000.00	125'000.00	10'000.00
730 Gestion des déchets	31'700.35		60'000.00		20'000.00	
741 Corrections de cours d'eau			1'500.00		1'500.00	
790 Aménagement du territoire			50'000.00		40'000.00	
Excédent de dépenses	-855'270.85		-1'924'000.00		-1'645'000.00	



PLAN DES INVESTISSEMENTS 2022-2025

RUBRIQUES DESIGNATION	BUDGET 2022		PLAN FINANCIER 2023		PLAN FINANCIER 2024		PLAN FINANCIER 2025	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Centre scolaire								
Rénovations scène + armoires salle de gym	60'000.00							
Places de jeux - sports								
Rénovation des vestiaires terrain football du Chaillen	35'000.00							
Santé								
Subventions financement secours sanitaires	1'500.00		1'500.00		1'500.00		1'500.00	
Handicapés								
Subventions financement institutions handicapés	2'000.00		2'000.00		2'000.00		2'000.00	
Routes cantonales								
Subventions financement constructions routes cantonales	20'000.00		20'000.00		20'000.00		20'000.00	
Routes communales								
Rte de Pra - infrastructure routière de base	950'000.00		1'600'000.00					
Rte de Pra - infrastructure aménagements touristiques	315'000.00		550'000.00		100'000.00			
Rte de Pra - participation commune tierce						900'000.00		
Rte de Pra - financement par taxes de séjours touristiques		60'000.00		100'000.00		60'000.00		
Rte de l'Ours - mise en place stationnement payant	50'000.00							
Rue Centre du village - projet réaménagement			20'000.00		250'000.00		250'000.00	
Chemins communaux								
Chemin de la Ramuge - réfection					200'000.00			
Réseau eau potable								
Remplacement conduites EP route de Pra	50'000.00		95'000.00					
Remplacement conduites EP rue Centre village					50'000.00		50'000.00	
Système de contrôle, analyse de réseau	15'000.00							
Assainissement réseau «Eaux noires»	40'000.00							
Taxes de raccordement nouvelles constructions EP		10'000.00		10'000.00		10'000.00		10'000.00
Réseaux eaux usées								
Rénovation collecteurs EU route de Pra	105'000.00		195'000.00					
Rénovation collecteurs EU rue Centre du village					100'000.00		100'000.00	
Subventions cantonales collecteurs EU Rte de Pra						100'000.00		
Taxes de raccordement nouvelles constructions EU		10'000.00		10'000.00		10'000.00		10'000.00
Station épuration								
STEP Bieudron - part nouveaux investissements	20'000.00		20'000.00		20'000.00		20'000.00	
Déchetterie								
Poubelles publiques	20'000.00							
Cours d'eaux								
Subventions financement corrections Rhône 3	1'500.00		1'500.00		1'500.00		1'500.00	
Aménagement territoire								
Mise à jour du plan d'aménagement des zones	40'000.00							
Totaux	1'725'000.00	80'000.00	2'505'000.00	120'000.00	745'000.00	1'080'000.00	445'000.00	20'000.00
Excédents recettes / dépenses		1'645'000.00		2'385'000.00		-335'000.00		425'000.00

INTÉGRATION DE VEYSONNAZ À L'ASSOCIATION AGGLO VALAIS CENTRAL



HISTORIQUE

En 2013, suite au succès du projet AggloSion, plusieurs communes de la région sierroise se sont rattachées à ce périmètre dans le but de déposer un nouveau projet d'agglomération auprès de la Confédération. L'Agglo Valais central était née. Son projet, remis en décembre 2016, fut accepté par Berne en septembre 2018.

En 2020, l'Agglo Valais central, forte de 19 communes, a obtenu haut la main la validation de deux générations de projets d'agglomération. Ces derniers lui donnent droit à plus de 60 millions de francs de cofinancement fédéral pour la réalisation de mesures infrastructurelles en lien avec la mobilité (passerelles, réaménagement de routes, arrêts de bus, etc.).

En septembre 2020, les 19 communes de l'Agglo Valais central ont renforcé et officialisé leur collaboration à travers la constitution d'une association de communes, reconnue par le Conseil d'État au sens des articles 116 ss de la LCo.

AXES D'ACTION

Les buts de l'association Agglo Valais central s'articulent autour de 4 axes d'action :

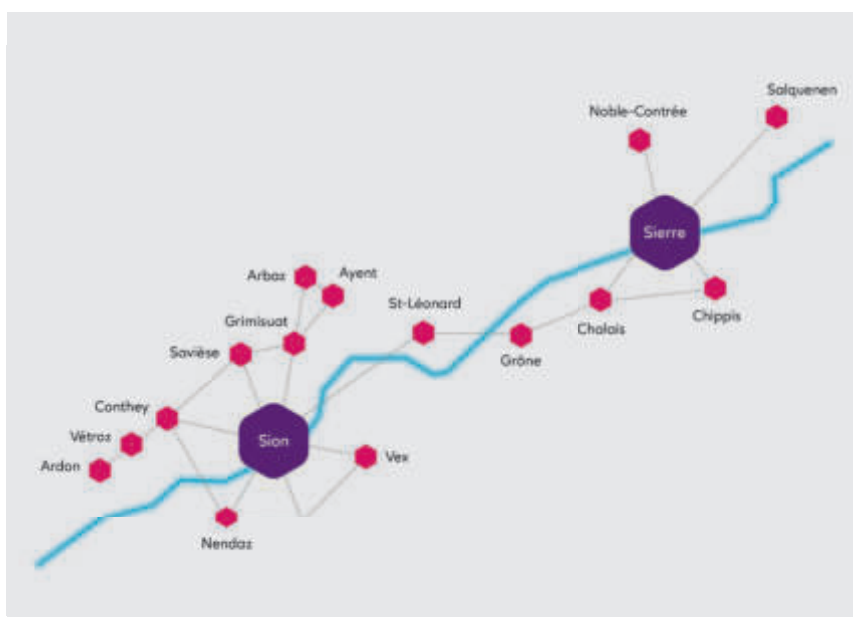
1. L'élaboration et le dépôt régulier de projets d'agglomération auprès de la Confédération, en collaboration avec le Canton du Valais et selon le calendrier décidé par l'assemblée des délégués ;
2. La coordination de la mise en œuvre des mesures retenues, dans le cadre des projets d'agglomération validés par Berne, au sens de l'ordonnance du DETEC concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération (OPTA) ;
3. L'élaboration et la mise à jour de Plans Directeurs intercommunaux (PDi), de manière à garantir une vision cohérente et évolutive du territoire à une échelle régionale ;
4. La coordination de projets intercommunaux en lien avec les transports publics et la mobilité douce.

PERSPECTIVES POUR VEYSONNAZ

Dans le cadre du dépôt d'un futur projet d'agglomération, la commune de Veysonnaz a été approchée par l'association Agglo Valais central afin de participer à l'élaboration de ce projet.

L'objectif principal est de réfléchir, à l'échelle de la région, au développement harmonieux du territoire et d'aller chercher d'importants subventionnements fédéraux pour la réalisation d'infrastructures liées à la mobilité sur le territoire communal.

Afin de pouvoir participer à ce projet et le déposer auprès de Berne, la commune de Veysonnaz doit, dans un premier temps, rejoindre l'association Agglo Valais central. Selon ses statuts, pour adhérer à cette association, la commune doit préalablement soumettre sa demande à son Assemblée primaire.





DOSSIER « FUSION »

VEYSONNAZ, MONT-NOBLE ET SION EN PLEIN TRAVAIL

LES TROIS COMMUNES PRÉPARENT UN RAPPORT DE FAISABILITÉ STRATÉGIQUE QUI PERMETTRA AUX EXÉCUTIFS DE DÉCIDER DE LA SUITE DU PROJET. DES RENCONTRES AVEC LA POPULATION SERONT ORGANISÉES AU DÉBUT DE L'ANNÉE PROCHAINE.



CALENDRIER DU PROJET

2021

- Lancement de l'étude de faisabilité

PREMIER TRIMESTRE 2022

- Rencontres avec la population dans chaque commune
- Décision stratégique de chaque exécutif quant à la suite du projet

FIN 2022

- Finalisation du projet

PREMIER SEMESTRE 2023

- Votations populaires dans les communes

2024

- Examen et décision du Canton

JANVIER 2025

- Entrée en force de la nouvelle commune

Le 6 avril dernier, Veysonnaz, Mont-Noble et Sion annonçaient le lancement d'une étude de fusion, à la demande des deux premières communes. «Lors du vote consultatif organisé le 29 novembre 2020, la population a massivement approuvé le principe d'une fusion et porté son choix sur Sion. Le résultat clair de ce scrutin nous conforte dans notre stratégie et nous amène tout naturellement à poursuivre le processus», soulignait alors Patrick Lathion, président de Veysonnaz. Un comité de pilotage a été mis sur pied, réunissant les présidents, vice-présidents et secrétaires municipaux des trois communes.

Sept mois plus tard, les choses avancent. Un premier état de situation a été élaboré avec les responsables administratifs et techniques des trois communes. L'organisation communale, les différentes prestations fournies et bien entendu les finances ont été examinées. Cet automne, à l'instar de ce qu'a déjà fait Veysonnaz l'an dernier, différents groupes de travail ont été réunis à Sion et à Mont-Noble pour pousser la réflexion autour de critères tels que le développement et le rayonnement des communes, les identités locales, les finances, les prestations communales ou encore le tissu communal.

PROCESSUS PARTICIPATIF

Au premier trimestre de l'année prochaine, des rencontres avec la population seront organisées dans les trois communes. La démarche, qui sort du cadre plus technique de l'analyse, vise à informer la population et à cerner ses attentes. «Fusionner est une démarche qui engage toute la communauté. Nous voulons donc y associer toutes les personnes intéressées, ainsi que nous l'avons toujours fait jusqu'ici», souligne Patrick Lathion.

Un rapport de synthèse sera finalisé ce printemps, afin de permettre aux différents exécutifs de décider de la suite. Si elles décidaient d'aller de l'avant, les trois communes devraient alors préparer un projet concret. Les citoyens de chaque commune seraient appelés à se prononcer en juin 2023. En cas de oui, le dossier serait transmis au Canton. La nouvelle entité communale pourrait alors entrer en fonction au 1^{er} janvier 2025.

PARTICIPEZ!

Des rencontres avec la population seront organisées au début de l'année prochaine à Veysonnaz.

Les dates vous seront communiquées prochainement.

Les personnes intéressées à y participer peuvent d'ores et déjà s'annoncer à l'adresse : fusion@veysonnaz.org.

LA CHARTE DE TRAVAIL

Les trois communes se sont engagées à travailler de manière sereine, efficace et constructive sur la fusion. Elles ont élaboré une charte de projet qui détaille ces grands principes.

Les participants s'engagent ainsi à aborder les diverses problématiques de manière exhaustive, pragmatique et ouverte, avec un souci d'économie de moyens, dans une atmosphère de travail respectueuse, équilibrée et studieuse.

La charte garantit la mise en œuvre d'une démarche participative incluant toutes les parties prenantes, y compris la population. Elle acte également le principe d'une fusion sans licenciement. Enfin, les communes s'engagent à informer les citoyens, à travers une communication régulière.

DOSSIER « TOURISME »

LA COMMUNE DE VEYSONNAZ POURSUIT SON SOUTIEN À L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE ET LE RENFORCE !

CONVAINCU DE L'IMPORTANCE QUE REVÊT LE TOURISME POUR NOTRE COLLECTIVITÉ, VOTRE EXÉCUTIF COMMUNAL POURSUIT SON ENGAGEMENT DANS CE DOMAINE ET INVESTIT EN COMPLÉMENT À L'INTENSE ACTIVITÉ DÉJÀ DÉPLOYÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT. AINSI, LES MESURES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRISES.

1. SUBVENTIONNEMENT PONCTUEL À L'ENTREPRISE DE REMONTÉES MÉCANIQUES NVRM SA

Afin de garantir l'ouverture de la télécabine des Mayens pour la saison estivale, le conseil a admis une participation financière ponctuelle destinée à couvrir le déficit d'exploitation sur cette période. Ainsi, Fr. 28'500.- ont été pris en charge par la collectivité au terme de la saison d'été. Cette mesure assure un service de première importance aux citoyennes et citoyens de Veysonnaz ainsi qu'à nos hôtes.

2. GRATUITÉ DE L'ACCÈS AUX PISCINES DE SION, THYON ET NENDAZ

La fermeture de la piscine liée à des problèmes techniques durant la saison estivale a nécessité une action concertée entre votre collectivité et l'office du tourisme. Ainsi, pour qu'un service crédible puisse être proposé, des entrées gratuites en faveur des utilisateurs (habitants et hôtes de notre commune) ont été éditées et distribuées au travers de l'office. La mesure a rencontré un véritable succès puisque 1'100 bons d'entrée ont été distribués. L'opération a finalement coûté Fr. 6'800.-.

3. ORGANISATION DU BUS NAVETTE POUR LA SAISON 2021/2022

Auparavant organisé et cofinancé entre NVRM et la commune, le bus navette hivernal sera à l'avenir pris en charge par la collectivité. Dans ce contexte, il a notamment été décidé d'élargir le transport pour desservir plus régulièrement notre village. Ce service sera gratuit pour les utilisateurs et au bénéfice de toutes et tous. Il représente une charge annuelle de Fr. 80'000.-. Les horaires détaillés figurent dans le présent numéro de Veysonnaz Infos.

Ces trois mesures sont financées à 75% au travers du fonds lié à la forfaitisation des taxes de séjour et à 25% par le ménage communal. Elles impliquent donc une charge nette communale de Fr. 28'800.-.

4. MESURE EN FAVEUR DES PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES SECONDAIRES

Votre conseil et Veysonnaz Tourisme ont considéré qu'il était opportun et nécessaire de souligner l'important et constant engagement consenti par les propriétaires de résidences secondaires. En effet, leur présence régulière dans notre commune et nos commerces ainsi que l'engagement financier admis par le paiement des taxes de séjour forfaitisées favorisent l'essor touristique de notre commune.

Dans ce sens, il a été décidé d'éditer de nouveaux bons de Fr. 100.- par résidence secondaire à faire valoir auprès des commerces locaux participant à cette démarche. Cette mesure cofinancée par la commune et l'office (50% - 50%) représente un investissement de Fr. 70'000.- en faveur des propriétaires et des entreprises/commerces locaux. L'intégralité de son financement est assurée par le fonds lié à la forfaitisation des taxes de séjour.





DOSSIER « TRAVAUX PUBLICS »

MISE EN CHANTIER DE LA RUE CENTRALE DE PRA



Le réaménagement du centre station, projet-phare de cette législature, passe à l'étape de la réalisation. Effectivement tous les signaux sont aux verts, avec un projet routier en force, une signalisation homologuée par la commission cantonale de signalisation routière et une phase de mise en soumission des travaux qui a été lancée fin de cette année.

CONTEXTE GÉNÉRAL

La rue centrale de Pra constitue le principal espace public de la station, bordée par plusieurs commerces et services ; restaurants, bars, magasin d'alimentation, magasin de sport, gérances immobilières, piscine, cabinet médical, kiosque, boucherie, etc. L'ensemble de ces services bénéficient à tous nos hôtes de passage, mais aussi plus largement aux résidents permanents de notre village et de notre station. Cette route constitue un accès direct pour les nombreux logements situés dans les immeubles de la rue. Elle dessert également une grande partie des logements des zones touristiques de Veysonnaz et de Nendaz ainsi que la zone d'activité sportive du Magrappé.

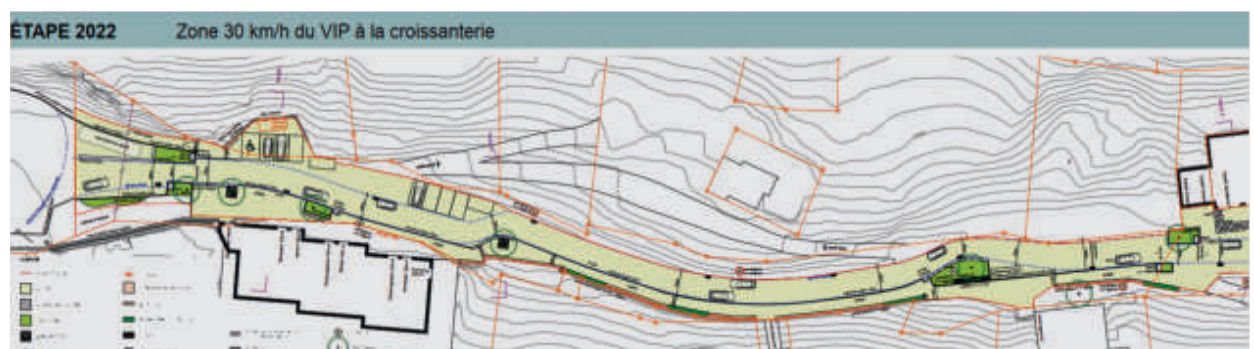
Ce projet d'envergure contribuera à modifier la perception de notre station en offrant un bel accueil à tous ses usagers, qu'ils soient hôtes de passage, résidents ou commerçants. Pour rappel, les objectifs principaux et les options urbanistiques choisies par le Conseil communal pour ce réaménagement sont :

1. **La mise à niveau des infrastructures de base** tels que route (coffre et enrobé), canalisations, conduites industrielles, chauffage à distance CAD, éclairage public, ecopoint ;
2. **L'aménagement d'infrastructures touristiques de qualité** avec une place centrale, des terrasses et esplanades devant les immeubles et commerces, du mobilier urbain moderne et intégré, la végétalisation des espaces publics.

PLANNING DE CHANTIER

La mise en chantier de ce grand projet est fixée au 20 avril 2022 pour se terminer, sauf imprévus, fin 2023. Les périodes de travaux seront scindées en 4 étapes principales hors des hautes périodes touristiques d'été et d'hiver.

En 2022 le chantier concernera la partie Est de la Route, soit la zone 30 km/h entre le virage de la route cantonale et l'immeuble « Mont-Rouge ».



En 2023, ce sera au tour du centre station (zone rencontre) d'être réaménagé.



BUDGET ET FINANCEMENT

Le budget d'investissement total s'élève à environ 4 millions de francs. Les infrastructures de base sont financées par le ménage communal car il s'agit principalement de travaux d'entretien. En ce qui concerne la mise en séparatif des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées, des subventions cantonales nous seront octroyées. À noter aussi des prélèvements sur les fonds de rénovation mis en réserve lors des précédents exercices pour les services d'eau potable et des eaux usées.

Les infrastructures touristiques, quant à elles, seront financées tant par la taxe de séjour forfaitisée que par le ménage communal.

Une demande de participation à la Commune voisine de Nendaz sera aussi discutée, l'aménagement en question bénéficiant également aux résidents du territoire de Nendaz situés dans le giron touristique de Veysonnaz.

Voici ci-après un récapitulatif du montant budgétisé par type de travaux et par année :

TYPE DE COÛTS	TRAVAUX 2022	TRAVAUX 2023	TOTAL
INFRASTRUCTURES DE BASE Génie civil, route, canalisations, éclairage public ; y compris honoraires pour direction des travaux	1'130'000.00	1'955'000.00	3'085'000.00
INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES Mobilier urbain, place centrale, garde-corps, végétalisation, patinoire synthétique ; y compris honoraires pour direction des travaux	305'000.00	600'000.00	905'000.00
TOTAL TTC	1'435'000.00	2'555'000.00	3'990'000.00



DOSSIER « TOURISME ET MOBILITÉ »

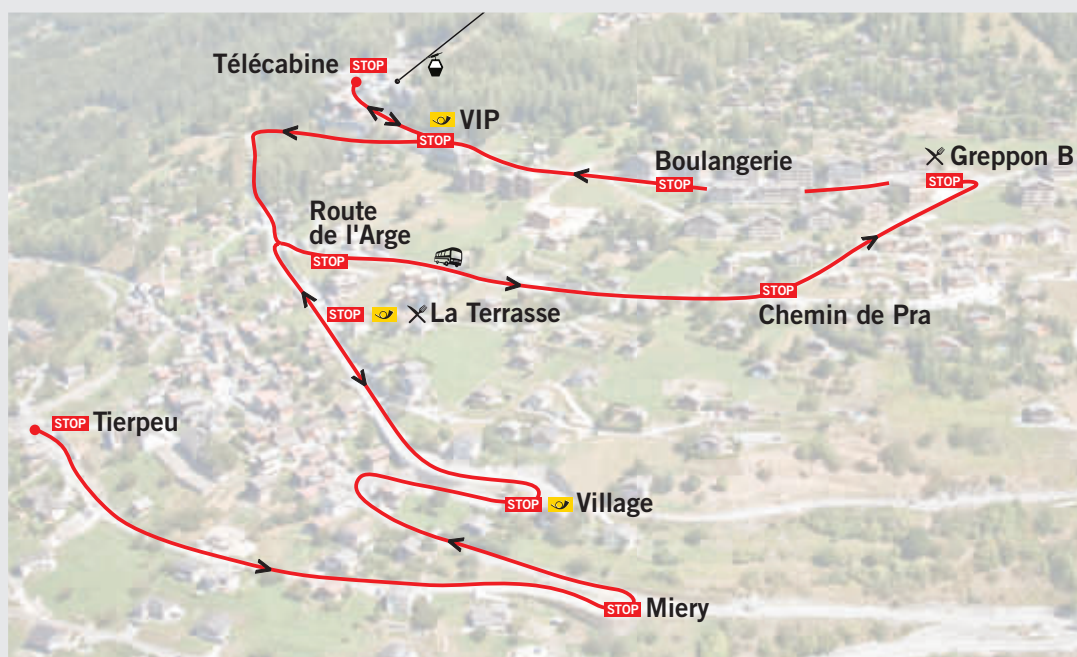
NOUVEAU SERVICE DE BUS NAVETTE DU 20.12.2021 AU 11.04.2022

Dès cette prochaine saison d’hiver, le service de bus navette sera assumé entièrement par la Commune de Veysonnaz. Ce service gratuit pour tous les usagers a été revu et amélioré pour mieux desservir le village de Veysonnaz. Ce sont ainsi 6 courses journalières qui relieront différents lieux de notre village à la station durant toute la saison d’hiver, hors samedi, du 20 décembre 2021 au 11 avril 2022. Nouveauté importante, le bas et l’est du Village de Veysonnaz seront maintenant desservis par deux nouveaux arrêts à Tierpeu et à la Miery (voir carte et horaire ci-dessous). Tous les habitants et hôtes de notre village pourront ainsi facilement se rendre en station, au ski ou dans nos commerces en privilégiant cette nouvelle offre de mobilité. À noter aussi que l’offre en station restera la même, avec un parcours identique et des horaires similaires à ceux des années passées.

GRATUIT
TOUS LES JOURS SAUF LE SAMEDI

Télécabine

VIP 🚫						● 12:50	● 13:00	● 16:00	● 16:30	● 17:00
Tierpeu	● 08:55					● 12:50				
Miery	● 08:56					● 12:52				
Village 🚫	● 08:30	● 09:00	● 10:00	● 11:00	● 12:55			● 16:33		
Terrasse X 🚫	● 08:31	● 09:01	● 10:01	● 11:01	● 12:57			● 16:35		
Route de l'Arge	● 08:32	● 09:02	● 09:32	● 10:02	● 10:32	● 11:02	● 13:05	● 16:05	● 16:35	● 17:05
Chemin de Pra	● 08:35	● 09:05	● 09:35	● 10:05	● 10:35	● 11:05	● 13:07	● 16:07	● 16:37	● 17:07
Greppon Blanc X	● 08:37	● 09:07	● 09:37	● 10:07	● 10:37	● 11:07	● 13:10	● 16:10	● 16:40	● 17:10
Boulangerie	● 08:40	● 09:10	● 09:40	● 10:10	● 10:40	● 11:10	● 13:12	● 16:12	● 16:42	● 17:12
VIP 🚫	● 08:41	● 09:11	● 09:41	● 10:11	● 10:41	● 11:11	● 13:13	● 16:13	● 16:43	● 17:13
Télécabine	○ 08:44	○ 09:14	○ 09:44	○ 10:14	○ 10:44	○ 11:14	○ 13:00	○ 16:00	○ 16:30	○ 17:00





**JOYEUSES FÊTES ET
MEILLEURS VŒUX POUR LA NOUVELLE ANNÉE !**